

## **II. - DISTRIBUTION DES QUALIFICATIONS DANS L'INDUSTRIE**

### **EMPLOI, FORMATION ET PRODUCTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE ALGÉRIENNE**

Le problème des gains de productivité au sein du secteur industriel public a constitué l'un des thèmes importants du débat organisé en Algérie en 1979 et 1980 à propos du bilan d'une décennie de développement. Le rapport dressé à cette occasion par le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (1) présente un tableau peu complaisant du fonctionnement des entreprises concernées. S'y trouvent dénoncés, les surcoûts d'investissement, la lenteur du rythme de montée en production des installations, la faiblesse du taux d'utilisation des capacités de production et l'absence de rigueur dans la gestion : on peut donc s'interroger sur les motivations d'une critique aussi vive du secteur public. Ce bilan fournit néanmoins des enseignements précieux sur les conditions qui ont présidé à l'émergence et à la gestion d'une industrie nationale employant aujourd'hui près d'un demi million de travailleurs. De ce fait, il permet de faire le point sur l'origine des travailleurs concernés, sur les conditions de formation dont ils ont pu bénéficier, sur l'évolution de leurs rémunérations, et enfin sur les gains de production et de productivité qui en ont résulté.

#### **I. - L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES FORMES DE GESTION**

Certains déséquilibres fondamentaux caractérisaient l'économie algérienne en 1967. Le premier concernait l'importance du chômage et de l'émigration, liée aux effets de la progression démographique en période de stagnation de l'emploi agricole. Le second résultait de la faiblesse des emplois secondaires (industrie et BTP) qui n'occupaient que 18 % de la population active en 1966. Le troisième provenait de la concentration des emplois non agricoles dans les wilayates côtières, trois d'entre elles (El Djazaïr, Wahran et Annaba) regroupant près de 60 % de l'emploi industriel du pays. Du fait des trois premiers plans de

(1) Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, *Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978* (Alger, mai 1980).

développement, le nombre des emplois industriels, voisin de 100 000 en 1967, devait dépasser 450 000 en 1980 et les prévisions pour l'année 1982 conduisent à un chiffre de 600 000 environ. A ces postes de travail permanents se sont rajoutés les emplois de chantier correspondant aux investissements réalisés : la période considérée a ainsi permis une décroissance très nette du chômage, le nombre des demandeurs d'emplois recensés étant passé de 860 000 au recensement de 1966 à 545 000 à celui de 1977. Un certain rééquilibrage de la part des activités secondaires dans la population active a été également opéré, les secteurs de l'industrie et du BTP occupant en fin de période près de 32 % des actifs. Ce phénomène a coïncidé enfin avec une certaine réduction des disparités régionales : les chiffres d'emplois des recensements de 1966 et 1977 montrent que les wilayate des hauts plateaux, où les activités productives non agricoles étaient négligeables en début de période, ont été véritablement concernées en fin de période par le processus d'industrialisation. Alors qu'entre 1967 et 1973, les projets des branches industrielles lourdes avaient été priorisés, leur localisation concernant bien souvent des régions côtières, entre 1974 et 1978 le rythme de développement des industries légères a été plus intense et les choix de localisation ont été orientés en faveur des wilayate de l'intérieur. D'après une étude récente (2), les wilayate côtières les plus riches ne regroupaient plus en 1982 que 30 % environ des emplois industriels publics. En outre, le processus de création des entreprises locales dépendant des wilayate ou des assemblées populaires communales a été intensifié au cours des deux plans quadriennaux. Au nombre de 800, ces entreprises employaient en 1980 entre 150 000 et 200 000 travailleurs : elles occupent donc aujourd'hui une place non négligeable dans l'économie nationale.

L'évolution de l'activité fait alors ressortir que, si la valeur ajoutée industrielle (hors hydrocarbures) a fortement augmenté, passant à prix constant de 4,3 milliards en 1967 à 12,1 milliards de dinars en 1978, la valeur ajoutée par emploi a légèrement regressé : elle était de 36 800 dinars par emploi en 1967 et ne dépasse pas 31 000 dinars par emploi en 1978.

Il apparaît ainsi qu'à l'exception des mines, des matériaux de construction et de la production électrique, les branches industrielles ne semblent pas avoir permis des gains de productivité notables au cours de la décennie écoulée. Certains auteurs ont tenté d'imputer ces phénomènes aux rapports sociaux au sein des entreprises, lesquels seraient révélateurs d'un antagonisme entre les cadres nommés par l'État et les travailleurs. Les formes de gestion qui ont présidé à ces relations méritent donc une attention toute particulière.

Soumises depuis 1971 en principe, depuis 1974 en réalité, aux règles de la GSE (gestion socialiste des entreprises), les entreprises industrielles ont déjà connu deux mandats, de trois ans chacun, des assemblées de travailleurs. La charte de l'organisation socialiste de l'entreprise et la charte nationale, présentent cette forme de gestion comme une étape destinée à permettre la consécration des travailleurs en tant que producteurs gestionnaires : « la qualité

(2) Ministère des Industries Légères. *Emplois et implantation des projets industriels en 1976 et 1982* (Alger, 1979).

*Valeur ajoutée, emploi et gains de productivité  
dans l'industrie algérienne entre 1967 et 1978*

|                                          | Emplois<br>(milliers) |      | Valeur ajoutée<br>(millions de DA<br>constant 78) |        | Valeur ajoutée<br>par emploi<br>(milliers de DA) |      |
|------------------------------------------|-----------------------|------|---------------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------|------|
|                                          | 1967                  | 1978 | 1967                                              | 1978   | 1967                                             | 1978 |
| Industries alimentaires                  | 20,1                  | 43,8 | 1 348                                             | 3 051  | 67,5                                             | 70   |
| Textiles et cuirs                        | 14,9                  | 40,9 | 1 004                                             | 1 800  | 67                                               | 44   |
| Chimie, bois et papier                   | 21,2                  | 55,1 | 702                                               | 2 028  | 33                                               | 37   |
| Mines et carrières                       | 12,1                  | 19,7 | 135                                               | 367    | 11,2                                             | 18,6 |
| Métallurgie et construction<br>mécanique | 19,2                  | 82,6 | 669                                               | 2 556  | 35                                               | 34   |
| Matériaux de construction                | 7,5                   | 22,7 | 208                                               | 1 078  | 27,8                                             | 47,5 |
| Eau et énergie                           | 5,7                   | 16,6 | 217                                               | 1 252  | 43,5                                             | 75   |
| TOTAL (hors hydrocarbures)               | 117                   | 390  | 4 300                                             | 12 100 | 36,8                                             | 31   |

Source (3).

de producteur gestionnaire, qui désormais est celle du travailleur, s'exerce principalement au sein de cette assemblée des travailleurs dont le contrôle de l'activité de l'entreprise ne se limite pas aux seuls aspects techniques mais prend une dimension spécifiquement politique » (4).

Les textes d'application préservent toutefois l'unicité du pouvoir de décision des directeurs d'entreprises et d'unités nommés par l'État. Ceci conduit certains auteurs (5) à penser que la GSE n'a pas apporté de modification notable au statut des travailleurs de l'industrie algérienne. L'étude des conditions réelles de fonctionnement des instances concernées au sein des entreprises nous conduit aujourd'hui à un jugement plus nuancé.

La décentralisation d'une partie du pouvoir de décision dans les unités de production a eu un effet très net sur l'affectation des cadres. Alors que dans l'agriculture, plus de 90 % des cadres sont employés à des fonctions administratives au sein des ministères et des wilayates, dans l'industrie la répartition observée correspond à des proportions inverses.

(3) Même source que (1), page 60, pour la valeur ajoutée et page 136 pour l'emploi.

(4) *Charte portant organisation socialiste des entreprises* (JORA du 13 décembre 1971, page 1 348).

(5) TOUCHENE (Fatiha). *L'assemblée des travailleurs dans la GSE* (Mémoire de DES - Alger 1976).

*Comparaison de l'affectation des cadres  
dans l'agriculture et l'industrie*

|             | Administration<br>régionales et centrales | Unités de<br>production |
|-------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| Agriculture | 93 %                                      | 7 %                     |
| Industrie   | 25 %                                      | 75 %                    |

*Source (6)*

Parallèlement, la GSE introduisait dans les entreprises publiques des règles de gestion en grande partie déconnectées des catégories marchandes. A l'exception près de la participation annuelle des travailleurs aux résultats comptables de l'unité, l'essentiel du rapport salarial se trouvait progressivement lié à des normes planifiées. Le système repose depuis 1974 sur la discussion du plan annuel de production, par unité, qui fixe des objectifs en termes de taux d'utilisation des capacités installées, de cadences, de rendement en produits intermédiaires et de taux de rebut. Ce plan annuel, le plus souvent établi en termes physiques constitue un pacte social entre l'État et les travailleurs et sert de référence à la rémunération de ces derniers : au salaire de base de chacun vient s'ajouter une prime collective liée aux performances mensuelles, prime pouvant varier de 0 à 15 % (entre 1975 et 1979), puis de 0 à 30 % (depuis 1980) du salaire de base du collectif de travail (7).

La discussion des objectifs de productivité du plan annuel se déroule tout d'abord en assemblée générale par collectif de travail de base. Ces objectifs sont ensuite présentés en conseil de direction d'unité et d'entreprise, puis approuvés lors d'une réunion regroupant le Ministère de tutelle, les directions, et les assemblées de travailleurs.

Associées aux débats relatifs aux plans de production et aux frais de fonctionnement, les assemblées de travailleurs l'ont été également de plus en plus à la discussion des autres dossiers importants pour l'activité interne des entreprises. Si en effet, les cadres nommés par l'État ont été, au départ, réticents à l'association des travailleurs aux instances de gestion, la conjoncture sociale semble les avoir incités à rechercher dans bien des cas une gestion par consensus, en liaison étroite avec les élus. Suite aux critiques développées depuis 1978 à l'encontre du secteur public industriel au sein des instances du Parti et de l'État, ces cadres se trouvaient en situation défensive : la précarité de leur statut social d'une part, la volonté de certains de défendre l'image du secteur public productif, d'autre part, les ont conduits à rechercher un accord avec les élus des travailleurs dans le cadre du fonctionnement de la GSE.

(6) Les chiffres de l'agriculture concernent le recensement des cadres agricoles réalisé par le Ministère de l'Agriculture en 1977 - Les chiffres de l'industrie proviennent d'un échantillon d'entreprises du Ministère de l'Industrie Lourde à la même époque.

(7) Décret n° 80-48 du 23 février 1980 (*JORA* du 16 février 1980).

Ce climat social a conduit à un résultat significatif : d'après une statistique récente du Ministère du Travail (8), la majeure partie des motifs de grèves ne concerne pas des problèmes internes aux entreprises publiques, mais des revendications qui mettent en cause les liaisons de celles-ci avec leur environnement. Il est donc difficile d'évoquer l'antagonisme des cadres nommés par l'État et des travailleurs pour expliquer la lenteur des progrès de productivité que nous avons constatée.

Les causes essentielles sont alors souvent recherchées dans les conditions de constitution des collectifs de travailleurs : les choix technologiques effectués, l'origine rurale des ouvriers de l'industrie, et surtout la déficience de l'appareil de formation professionnelle, dont l'étude sera privilégiée ici, ont eu un impact certain. Nous verrons toutefois que ces éléments semblent insuffisants pour expliquer les phénomènes observés.

## II. — ORIGINE ET CONDITIONS DE FORMATION DES COLLECTIFS INDUSTRIELS

De nombreux auteurs ont tenté d'imputer la lenteur de montée en production des unités industrielles algériennes aux choix de technologie opérés. Une telle explication paraît excessive et nous avons tenté de montrer dans une publication récente (9) qu'à part quelques cas isolés (usines de liquéfaction du gaz naturel par exemple), les choix des techniques de production avaient surtout été dictés par la nature des ressources nationales (minerais ou types d'énergie disponibles), l'absence initiale d'une industrie nationale de biens d'équipements et la volonté de diversification des partenaires extérieurs (volonté de rupture par rapport aux habitudes d'achat dans l'ancienne métropole, recours à la concurrence entre le Japon, les pays européens et les USA, contrats de coopération avec les pays d'Europe de l'Est).

Certes, certaines des options qui ont présidé au choix des investissements industriels apparaissent aujourd'hui critiquables. Le bilan d'une décennie de développement établi en 1980 par le Ministère de l'Industrie Lourde reconnaît quelques lacunes essentielles. L'une d'entre elles résulte de la concentration excessive de capacités industrielles sur un même site : « l'expérience accumulée a permis de constater que le regroupement d'activités de nature différentes ou de complexité différentes rendent plus lourde et plus complexe la gestion des ensembles industriels et sont source de multiples difficultés » (10). Les exemples du complexe sidérurgique d'El Hadjar (qui aurait pu être éclaté en trois usines

(8) Ministère du Travail - *Statistiques des conflits du Travail en 1978*, (Alger 1980).

(9) THIERY (S.P.). - « Les biens d'équipement dans l'industrie algérienne : évolution passée et perspective », *Revue Tiers-Monde*. PUF n° 83, septembre 1980.

(10) Ministère de l'Industrie Lourde. *Situation et perspectives de l'Industrie Lourde* (Alger 1980).

distinctes pour les produits plats, les produits longs et les tubes sans soudure) ou du complexe électro-ménager de Tizi Ouzou (qui aurait pu être éclaté en six unités distinctes) sont significatifs et ne sont pas les seuls. Se trouvent signalées également certaines erreurs de conception pour les technologies auxiliaires (sophistication de certains ateliers annexes) et les conditions d'accompagnement de la production (capacités de stockage amont et aval insuffisantes, ateliers d'entretien sous-dimensionnés, etc.). Au niveau des stratégies de réalisation enfin, un effort plus important aurait été possible pour le développement des capacités nationales d'engineering : si les solutions clés en main pouvaient être nécessaires entre 1963 et 1972 du fait de la rareté des cadres et de leur inexpérience, le développement des structures engineering (qui ne couvrent que 30 % des besoins nationaux en 1980) aurait pu être plus rapide entre 1973 et 1980, la disponibilité en techniciens cumulant une formation scientifique solide et une expérience de production non négligeable s'étant accrue.

Par ailleurs, il est nécessaire de souligner que l'origine des travailleurs mis au travail et les conditions de leur formation ont constitué des facteurs peu favorables à un démarrage rapide des unités nouvelles.

Pourtant, l'industrie ne semble pas avoir bénéficié directement du processus de désaffectation des ruraux pour les emplois agricoles. Certes, la régression de l'emploi agricole à une époque où le taux de croissance démographique en milieu rural était élevé ne pouvait que provoquer un exode agricole important. Mais une étude de A. Benachenhou (11) fait ressortir que l'exode rural a été moins net que l'on aurait pu s'y attendre : le développement des petites et moyennes entreprises publiques locales, les programmes spéciaux décidés par le gouvernement pour le développement des wilayate défavorisées, et l'essor des entreprises privées dans les petites bourgades de l'intérieur du pays semblent avoir constitué des phénomènes qui ont contribué à ralentir la croissance des grandes villes. Le schéma de migration de la population semblerait s'être organisé d'une façon graduelle. Les travailleurs quittant la terre resteraient fixés durant un premier temps par des activités rurales non agricoles liées aux programmes spéciaux de développement régionaux et communaux. Une partie des ruraux non agricoles rejoindraient progressivement les grosses bourgades de leur région d'origine où les activités du BTP et des industries légères publiques et privées sont attractives. La mutation vers les grandes villes et vers l'industrie lourde serait ainsi le fait des jeunes scolarisés ou des travailleurs ayant déjà acquis une expérience dans des activités non agricoles.

Les recrutements opérés par le secteur industriel public semblent ainsi avoir porté entre 1967 et 1978, principalement sur des jeunes sans expérience professionnelle mais ayant fréquenté l'école primaire ou sur des travailleurs issus de petites entreprises de BTP auxquels l'industrie offrait une plus grande stabilité d'emploi. De ce fait, les unités industrielles devaient démarrer avec des collectifs au sein desquels la proportion de travailleurs possédant déjà une

(11) BENACHENHOU [A.]. *L'exode rural en Algérie* (ONRS-CREA, Alger 1979).

expérience dans la branche concernée était négligeable, sinon nulle. Les tentatives pour favoriser le retour des émigrés se sont, en outre, traduites par de maigres résultats, les niveaux de salaires offerts et surtout le problème du logement constituant des obstacles majeurs à cet égard.

Cette situation a été aggravée par la régression relative de l'appareil de formation professionnelle dépendant des ministères de l'éducation et du travail, le nombre de diplômes de CAP ou de BTS délivrés ayant diminué, proportionnellement au nombre de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail. Pour l'ensemble des entreprises nationales, on estime que sur la période 1967-1976, moins de 20 % des nouveaux recrutés disposaient d'autres connaissances que celles pouvant résulter de quelques années de fréquentation de l'école primaire.

Le secteur industriel public a tenté de pallier ces difficultés en développant des moyens de formation au sein des entreprises. Dans certains cas, le problème de la formation a été plus ou moins sous-traité aux partenaires étrangers fournissant les équipements importés : dans le cadre des contrats clé en main ou produits en main de la SONACOME ou de la SONELEC, par exemple, le contrôle du processus de formation par les entreprises concernées a été souvent mal assuré, les défections ont été nombreuses au moment du démarrage et les collectifs constitués ont dû aborder la phase de montée en production dans les conditions les plus mauvaises.

Dans d'autres cas, le processus de formation a été plus correctement organisé. Les centres de formation permanente de la SNS<sup>(\*)</sup>, de la SONEL-GAZ<sup>(\*\*)</sup> et de la SONAREM, en constituent des exemples : les formateurs, constitués essentiellement de cadres nationaux, ont pu y développer des méthodes destinées à s'adapter aux besoins précis de leur secteur, en dialoguant en permanence avec les usines existantes ou avec les chefs de projets des unités en cours de réalisation. L'analyse effectuée amène à penser que l'attention des économistes s'est portée trop exclusivement sur le transfert de technologie en provenance de l'étranger. Un problème essentiel de l'industrie algérienne concernait en fait l'organisation du transfert interne de compétence entre les collectifs les plus anciens, les usines nouvelles, les structures d'engineering et les centres de formations.

### III. - LES TRANSFERTS INTERNES DE TECHNOLOGIE ET DE COMPÉTENCES : UN PROBLÈME DE STABILITÉ, DE MOTIVATION ET DE COORDINATION

Les problèmes de maîtrise de la technologie supposaient, en effet, l'organisation d'un courant d'échange important entre différentes structures d'un même secteur. Chacune des entreprises industrielles algériennes était

(\*) Société Nationale de Sidérurgie.

(\*\*) Société Nationale de Gaz et Électricité.

chargée de gérer et de développer des segments d'activité complémentaires en animant pour ce faire, des équipes responsables de la production, de la réalisation des projets nouveaux ou de la formation et du perfectionnement du personnel : ce mode d'organisation était a priori favorable au transfert des compétences, même s'il débouchait sur des entreprises de grandes dimensions.

La croissance rapide des besoins intérieurs en produits industriels accentuait en effet la répétitivité et la complémentarité des projets nouveaux. La SNMC devait, par exemple, démarrer une cimenterie nouvelle tous les deux ans. Les différentes divisions et la SNS devaient mettre en place tous les deux ou trois ans des capacités nouvelles dont la technologie était peu différente de celle utilisée dans les unités anciennes (usine de fabrication de tubes, ateliers de fabrication de tréfilés ou de treillis soudés, usine d'emballage métallique, laminoirs, etc.) et dont les productions s'avéraient complémentaires de l'amont à l'aval d'une même filière technologique.

Cette répétitivité pouvait permettre la recherche des conditions destinées à assurer une capitalisation du savoir-faire et sa rediffusion : de la sorte, il aurait été possible de réduire progressivement l'appel aux entreprises étrangères pour la réalisation des projets ou à l'assistance technique extérieure pour le démarrage de l'exploitation. La complémentarité des projets imposait en outre la mise en cohérence de leur conception.

En matière de réalisation des projets, la capitalisation du savoir-faire et le contrôle de la cohérence des ateliers complémentaires supposaient d'une part que la décomposition des études d'engineering soit opérée; d'autre part, que les techniciens nationaux (ingénieurs, projeteurs, dessinateurs) soient affectés à des postes de travail opérationnels et non placés dans la position d'un client qui contrôle un résultat sans participer aux études : une fois un premier projet réalisé de cette façon, la disponibilité des études détaillées (spécification technique de chaque équipement, plans de génie civil, électricité, fluides et charpentes, etc.) devrait permettre de réaliser un nouveau projet en réutilisant et en adaptant ces différents éléments aux conditions particulières éventuelles, et en corrigeant les erreurs antérieures.

La SONEGAZ et la SNS, par exemple, ont adopté, pour leurs projets répétitifs, une telle solution. Au lieu de passer des contrats clé en main, ou de signer des contrats d'engineering avec une firme pour des études réalisées à l'étranger, elles ont imposé à leur partenaire le détachement de techniciens au sein de leurs propres structures d'engineering : une équipe mixte était ainsi constituée pour la réalisation des projets par une formule décomposée, les techniciens nationaux y étant insérés en fonction de leur compétence et de leur expérience avec un statut opérationnel. Se trouvaient ainsi capitalisés, non seulement toute la documentation technique nécessaire à la réalisation des projets ultérieurs, mais également les méthodes de travail correspondantes. Parallèlement, ces structures d'engineering nationales étaient incitées à dialoguer étroitement avec les producteurs des usines anciennes pour tenir compte de leurs avis sur les choix à effectuer. Les usines de chaque filière technologique étaient regroupées au sein d'une même division de façon à favoriser trois

phénomènes : la confrontation des expériences techniques des différentes usines existantes, le transfert de méthodes de travail et de personnel expérimenté des usines anciennes vers les nouvelles, ainsi que la standardisation de certains éléments technologiques pour simplifier la formation du personnel et la gestion des pièces de rechange.

L'expérience a montré toutefois que différents facteurs se sont opposés à ce que de telles solutions produisent tous les effets qui en étaient attendus, et puissent être généralisées. En premier lieu, les entreprises nationales qui pratiquaient une politique de réalisation par engineering décomposé ont été pénalisées par la complexité des procédures administratives. Cette complexité incitait de nombreuses entreprises publiques à perpétuer les solutions clé en main. Le Ministère de l'Industrie Lourde souligne, par exemple, les effets de l'avis 72 du Ministère des Finances qui soumet tout contrat et toute facture au contrôle des banques primaires. • Il faut compter plusieurs mois, et parfois plus d'une année pour que soient délivrés les accords et cela, quelle que soit l'importance du contrat ou de l'avenant concerné. De la sorte, les partenaires, au courant de ce délai, majorent leur prix en prévision de l'inflation. Lorsque le contrat entre dans le cadre de la réalisation d'un projet déjà entrepris ou en complément à des biens déjà livrés, le retard imposé aboutit à des arrêts de chantier ou au blocage d'un processus de démarrage. Alors que pour les contrats clé en main, l'avis 72 n'a pour conséquence qu'un retard égal au délai d'approbation du contrat, ce qui est déjà une conséquence grave, dans les autres modes de réalisation, les conséquences sont beaucoup plus dramatiques, vu le nombre de contrats à soumettre et le fait que les délais d'approbation se cumulent et se répercutent d'une façon amplifiée sur le planning de la réalisation » (12). En 1980, la commission des marchés de l'État a, par exemple, refusé son accord à un marché entre une entreprise publique et l'une de ses unités d'engineering pour la réalisation d'un projet sous prétexte que les règles relatives aux appels d'offre internationaux n'avaient pas été appliquées pour la préparation de ce marché. L'inadéquation des formes de contrôle des administrations de l'État aux objectifs de maîtrise technologique des entreprises publiques constitue donc l'une des causes des problèmes évoqués, en ce qui concerne la lenteur de l'évolution des moyens nationaux de réalisation, les surcoûts d'investissements constatés et la fréquence du recours aux solutions clé en main ou produits en main.

En outre, une capitalisation réelle du savoir-faire par les techniciens de bureau d'étude ou les travailleurs de la production supposait que la stabilité de ces agents soit garantie au même poste de travail durant plusieurs années. La période 1970-1980 a été en fait caractérisée par l'importance du turn-over dans les unités nouvelles. On estime que le nombre des départs représentait, entre 1974 et 1980, environ 30 % des effectifs des unités de production du secteur industriel chaque année. Ceci s'explique par les possibilités de promotion individuelle offerte aux travailleurs concernées : après une ou deux années

[12] BENACHENHOU (A.). *Planification et développement en Algérie : 1962-1980*. (ONRS-CREA, Alger 1980).

d'expérience comme OS ou OP, ceux-ci pouvaient rechercher un poste d'OP ou de contremaître dans une autre entreprise nationale, à une époque où ils commençaient à devenir efficaces dans leur usine d'origine. On est donc conduit à penser que l'environnement des entreprises du secteur industriel public n'a pas toujours été favorable à la stabilité des travailleurs et à leur motivation en faveur de l'accroissement de la production et de la productivité.

Trois phénomènes majeurs ont affecté en effet les conditions de vie et de travail de ces travailleurs entre 1967 et 1980 : l'inflation, le problème du logement et le retard des infrastructures. D'après les chiffres officiels, le revenu monétaire moyen par emploi, dans l'industrie, s'est accru de 74 % entre 1967 et 1977, à une époque où l'indice des prix à la consommation augmentait de 75 %. Il semble donc que le pouvoir d'achat se soit légèrement détérioré au cours de cette période, le phénomène s'étant encore amplifié entre 1978 et 1980. De ce fait, et contrairement à une idée largement répandue, les salariés du secteur industriel ont constitué une catégorie sociale qui a pu bénéficier du processus de modification de la répartition des revenus opérée au cours de la décennie écoulée :

*Évolution du pouvoir d'achat selon les secteurs  
et les catégories sociales entre 1967 et 1977*

| Statut       | Domaine d'activité   | Indice de revenu | Indice des prix | Indice de pouvoir d'achat |
|--------------|----------------------|------------------|-----------------|---------------------------|
| Salariés     | Agriculture          | 256              | 175             | + 81 %                    |
|              | Industrie            | 174              | 175             | - 1 %                     |
|              | Fonctionnaires       | 206              | 175             | + 31 %                    |
| Non salariés | Agriculture          | 306              | 175             | + 131 %                   |
|              | Entrepreneurs privés | 231              | 175             | + 56 %                    |

Ces travailleurs ont connu surtout une aggravation de leurs conditions de logements. A une époque où étaient créés plus de 500 000 emplois industriels nouveaux, les programmes de logements réalisés ont profité essentiellement aux agriculteurs (programme des villages socialistes agricoles concernant près de 170 000 logements dont 70 % étaient terminés à ce jour) et aux classes moyennes (par l'autoconstruction et la construction privée).

La gestion des infrastructures techniques (ports, aéroports, hydraulique, transport ferroviaire) et sociales (santé, formation professionnelle) a été enfin le plus souvent soumise aux textes anachroniques que sont les statuts de la fonction publique et le code des marchés publics. Leur plan de développement déjà peu ambitieux a fait l'objet d'un taux de réalisation très faible. Les pénuries en moyens de transport ferroviaire et en disponibilités hydrauliques qui en résultent, créent notamment les conditions d'une concurrence artificielle entre l'agriculture, l'industrie et la consommation des ménages pour la satisfaction de besoins correspondants.

A une époque où la gestion socialiste des entreprises permettait aux travailleurs, nous l'avons vu, d'accroître leur participation aux instances qui discutent de l'orientation de la gestion de leur entreprise, leur représentation n'était pas véritablement assurée au sein de celles qui déterminent leurs conditions de vie essentielles (prix et disponibilité des produits à la consommation, orientation des programmes d'habitat, santé) et l'efficacité de leur unité de production (transports, alimentation en eau, etc.). Réciproquement, les lacunes du secteur industriel devaient affecter l'activité des autres segments du secteur public (secteurs agricoles autogéré et coopératif, entreprises nationales et locales du BTP).

Nous avons développé l'idée dans un travail récent (13) que, disposant de prérogatives relativement larges au sein de leur unité de production, les travailleurs et les cadres de l'autogestion agricole et de la GSE industrielle exerceraient une emprise très faible sur les conditions qui président à la coordination de leurs différents collectifs. Nous avons également mis en évidence les difficultés de l'administration à s'adapter de façon non bureaucratique à la complexification des relations inter industrielles. Nous avons noté enfin la croissance du secteur privé, les revenus non salariaux officiellement déclarés étant passés de 5 milliards de dinars en 1967 à 14 milliards en 1978.

S'affirmait ainsi le problème essentiel de l'économie algérienne à une époque marquée par l'élargissement du secteur public productif : celui de la complémentarité des différents collectifs de travail, de leur mode de connexion, et de leurs relations aux administrations régionales et nationales ainsi qu'au secteur privé. Les restructurations en cours s'expliquent alors par la nécessité d'une prise en cohérence des conditions de gestion des segments productifs et administratifs du secteur public : mais cette harmonisation peut donner lieu à des stratégies contradictoires.

#### IV. - LES RESTRUCTURATIONS EN COURS

De nombreuses positions se sont exprimées à la faveur des débats qui ont marqué la préparation du plan quinquennal 1980-1984, chacune d'entre elles exprimant une conception différente de cette évolution. L'une suggère une libéralisation partielle de l'économie, la prise en main des industries légères et des activités de connexion inter-industrielles par le secteur privé étant supposée permettre l'accroissement de l'efficacité globale de l'économie algérienne.

Une autre propose un accroissement du contrôle des administrations centrales et des banques sur les entreprises industrielles ; l'éclatement de celles-ci en entités de taille faible et la réduction du pouvoir économique de

(13) THIERY (S.P.). « L'ajustement entre production et demande sociale en Algérie entre 1962 et 1980 », Colloque *État et industrialisation en Méditerranée*, GREMO, Grenoble, juin 1981.

leurs unités auraient pour but d'accroître celui des administrations et de promouvoir une planification plus autoritaire directement pilotée par les appareils centraux de l'État.

L'une et l'autre de ces positions manifestent une certaine méfiance vis-à-vis des capacités des cadres et des élus des entreprises industrielles soumises à la GSE à progresser dans la gestion et à participer aux travaux des instances qui président à la coordination des activités des différents segments du secteur public.

Ces deux positions constituent peut être les éléments d'une même stratégie. A Benachenhou évoque cette éventualité lorsqu'il écrit : « on a parfois le sentiment que la bureaucratie économique de l'État tient vis-à-vis du secteur public un discours critique analogue à celui de la bourgeoisie privée locale... A l'occasion du bilan de la décennie de développement 1967-1978, le sentiment a prévalu chez beaucoup d'observateurs que la critique qui était faite de l'expérience de développement était excessive... La lecture attentive du bilan montre que l'on passe totalement sous silence la part du secteur privé dans les déséquilibres de l'économie dans son ensemble » (14).

Le processus de restructuration des entreprises industrielles décidé en 1980 (15) et qui constituera l'une des mutations essentielles du plan quinquennal 1980-1984, sera révélateur des rapports de forces et des transformations réelles opérées : à ce titre, il méritera un suivi attentif au cours des prochains mois. En outre, si la Charte Nationale adoptée en 1976, et intégrée à la constitution, prévoit que « les formes de gestion ne constituent pas un dogme immuable », elle limite la propriété privée des moyens de production à la petite propriété non exploiteuse et aux moyens détenus par les travailleurs indépendants. A. Tehami (16) souligne toutefois que l'interprétation de la Charte sur ce point peut donner lieu à des controverses : l'emprise du secteur privé national dépendra donc en partie de cette interprétation qui doit faire l'objet des travaux de l'une des commissions du Parti au deuxième semestre 1981. Le mode de restructuration qui sera décidé pour les entreprises industrielles et l'interprétation du statut de la propriété privée non exploiteuse détermineront ainsi en partie entre 1982 et 1984, l'efficacité des entreprises industrielles publiques et les conditions de vie de leurs travailleurs. La signification réelle du processus d'industrialisation algérien et la nature du rapport entre l'État et les travailleurs en résulteront également, vraisemblablement.

(14) BENACHENHOU (A.). *Stratégies sociales et développement économique* (ONRS-CREA, Alger, janvier 1981).

(15) Circulaire présidentielle n° 13 du 20 novembre 1980, portant restructuration des entreprises publiques.

(16) TEHAMI (A.). *Quelques considérations sur le secteur privé dans le développement économique national*, ONRS-CURER, Les cahiers de la recherche, Constantine n°8 et 9, 1980.

## CONCLUSION

A l'issue de cette analyse, il est possible de revenir sur l'impact des problèmes d'emploi et de formation sur la productivité du secteur industriel qui constituait la préoccupation initiale de notre étude. Il est apparu en effet que si le processus d'industrialisation a profondément contribué à la régression du chômage, au rééquilibrage des activités secondaires au sein de la population active et à la réduction des disparités régionales, les gains de productivité correspondants n'ont pas été à la mesure de l'importance des investissements consentis. Cette situation a conduit bien souvent à incriminer la nature des choix de technologie effectués, les conditions de transferts technologiques en provenance de l'étranger et les méthodes de formation des collectifs productifs de base : notre attention a été plutôt attirée au cours des dernières années sur les modalités institutionnelles qui présidaient aux efforts de ces collectifs pour accroître leur maîtrise de la production. A travers les conditions de transfert interne de compétence, liées à la stabilité et la motivation des travailleurs du secteur public ainsi qu'aux mesures adoptées par certaines entreprises nationales pour prendre en charge de façon dynamique les problèmes de formation, se trouvait posé le problème de l'adéquation des conditions de vie des travailleurs, du développement des infrastructures, et des pratiques administratives aux exigences de la production et de la productivité. Confrontées à un secteur privé en expansion qui contrôle une partie appréciable de la production, et de la commercialisation des biens vitaux, à des infrastructures dont le développement n'a pas été adapté aux exigences nouvelles de l'appareil de production, et à des administrations dont les pratiques de contrôle sont de plus en plus inadaptées à une économie complexifiée, les entreprises industrielles publiques éprouvent des difficultés à motiver leurs travailleurs, lorsque ceux-ci constatent que les instances de la GSE, ne peuvent exercer une emprise sur les paramètres externes qui déterminent leur gain de productivité. La crise de l'industrie algérienne serait dans ce cas moins liée aux conditions d'emploi et de formation des travailleurs, qu'aux modalités institutionnelles qui déterminent leur représentation dans la gestion du procès d'ensemble.

Simon-Pierre THIÉRY. \*

(\*) Institut de Sciences économiques de l'Université d'Alger.